

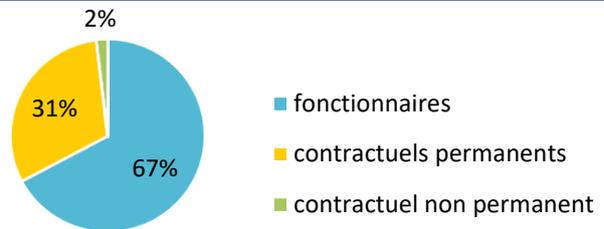
➔ SI ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2020. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2020 transmises en 2021 par la collectivité au Centre de Gestion de Maine-et-Loire.

Effectifs

➔ 58 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

- > 39 fonctionnaires
- > 18 contractuels permanents
- > 1 contractuel non permanent



➔ Aucun contractuel permanent en CDI

➔ Précisions emploi non permanent

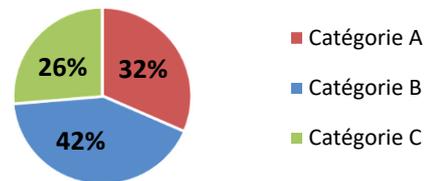
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

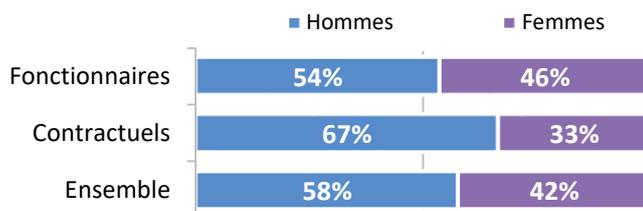
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	46%	22%	39%
Technique	54%	78%	61%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

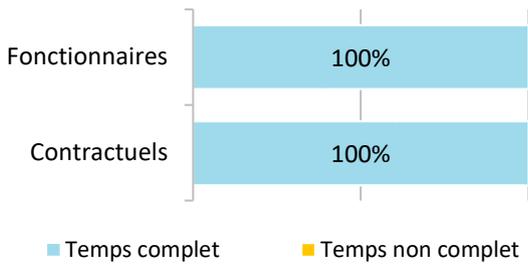


➔ Les principaux cadres d'emplois

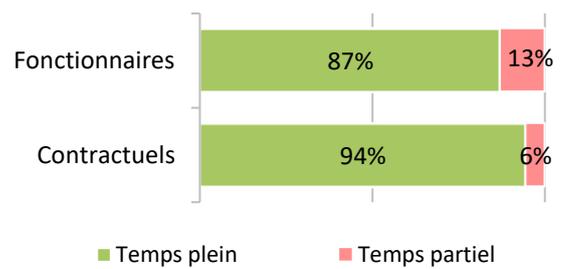
Cadres d'emplois	% d'agents
Techniciens	35%
Adjoints administratifs	16%
Attachés	14%
Ingénieurs	14%
Rédacteurs	7%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

6% des hommes à temps partiel
17% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 43 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	46,22
Contractuels permanents	34,44
Ensemble des permanents	42,50

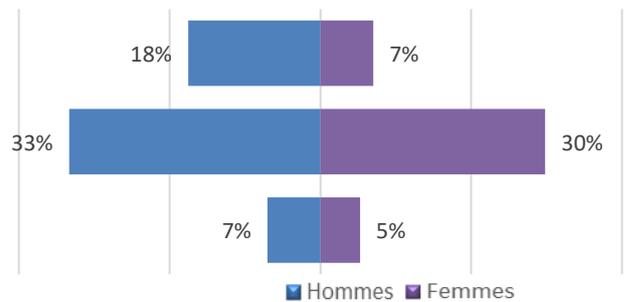
de 50 ans et +

de 30 à 49 ans

de - de 30 ans

Tranche d'âge	
Contractuel non permanent	de 55 à 60

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 55,46 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

- > 37,91 fonctionnaires
- > 16,50 contractuels permanents
- > 1,05 contractuel non permanent

100 937 heures travaillées rémunérées en 2020

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

Aucune position particulière

Mouvements

- ➔ En 2020, 4 arrivées d'agents permanents et 4 départs

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique au 31/12/2019	Effectif physique au 31/12/2020
57 agents	57 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020

Fonctionnaires	- 2
Contractuels	+ 2
Ensemble	0

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	75%
Démission	25%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	50%
Recrutement direct	33%
Remplacements (contractuels)	17%

Évolution professionnelle

- ➔ 1 bénéficiaire d'une promotion interne nommé

Aucune nomination concerne des femmes

- ➔ Aucun lauréat d'un concours

- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- ➔ 17 avancements d'échelon et 3 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2020

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 47,35 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	6 855 809 €	Charges de personnel*	3 246 465 €	➔	Soit 47,35 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	--------------------	------------------------------	--------------------	---	--

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	2 115 443 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	24 405 €
Primes et indemnités versées :	586 597 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	4 361 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	7 259 €		
Supplément familial de traitement :	27 388 €		
Indemnité de résidence :	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	54 066 €	36 989 €	38 085 €		29 436 €	s
Technique	62 113 €	39 666 €	37 968 €	32 982 €	33 805 €	
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières	57 733 €	38 362 €	37 995 €	32 982 €	30 966 €	s

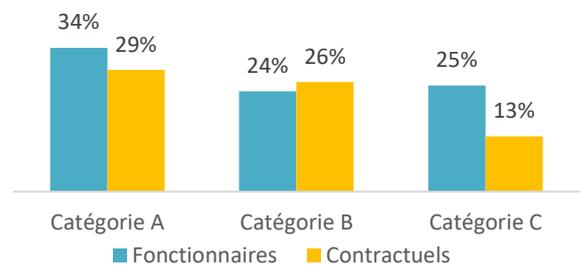
*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 27,73 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	27,91%
Contractuels sur emplois permanents	27,26%
Ensemble	27,73%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- ⇒ 251 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020
- ⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2020

➔ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

Absences

➔ En moyenne, 10 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire

> En moyenne, 0,9 jour d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	0,81%	0,26%	0,64%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	2,74%	0,26%	1,96%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	3,72%	0,43%	2,68%	0,00%

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

1 fonctionnaire est placé en congé longue maladie depuis le mois d'avril 2020

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 25,4 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ Aucun accident du travail déclaré en 2020

Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANT DE PRÉVENTION**
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité
- ➔ **FORMATION**
1 jour de formation lié à la prévention (habilitation ou formation obligatoire)
- ➔ **DÉPENSES**
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

2 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

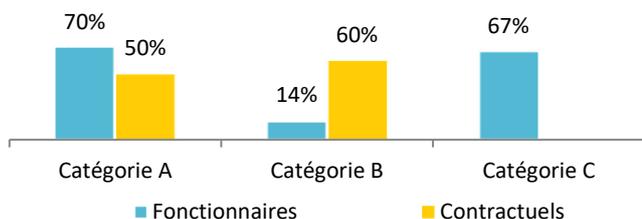
- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 2 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ⇒ 1 travailleur handicapé en catégorie A, 1 en catégorie B, 0 en catégorie C
- ⇒ 706 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Dernière mise à jour : 2020

Formation

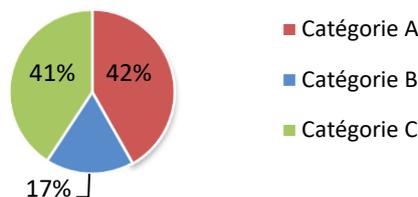
➔ en 2020, 50,9% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



➔ 98 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2020

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,7 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	48%
Autres organismes	49%
Interne à la collectivité	3%

➔ 32 253 € ont été consacrés à la formation en 2020

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	39 %
Autres organismes	61 %

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	8 880 €
Montant moyen par bénéficiaire	178 €

➔ L'action sociale de la collectivité

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

Aucune prestation sociale servie directement aux agents n'est prévue

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

➔ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2020

➔ Comité Technique Local

3 réunions en 2020 dans la collectivité
3 réunions du CHSCT